

Horticulteurs : un soutien financier à la filière



Les entreprises horticoles ont été fortement impactées par la crise sanitaire du Covid-19. En effet, les points de vente ayant été fermés pendant plusieurs semaines en raison du confinement, qui plus est pendant la période printanière, pendant laquelle elles réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaires, ces entreprises se retrouvent, pour beaucoup d'entre elles, en grande difficulté. Elles ont été contraintes de détruire leurs productions, qui sont périssables, et de maintenir des emplois et donc de supporter des charges.

Aussi, le gouvernement a-t-il décidé de venir en aide à la filière horticole. Le 8 juin dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé une mesure nationale de soutien « liée à une partie de la destruction de ces végétaux » à hauteur de 25 millions d'euros.

Le ministre a jugé bon d'ajouter que cette mesure vient en complément de celles déjà prises en faveur de toutes les entreprises en difficulté en raison de la crise sanitaire (activité partielle, aides du fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, exonérations de cotisations sociales), ce qui va de soi...

Les modalités d'application de ce dispositif d'aide exceptionnelle restent à préciser. À suivre...

[Communiqué de presse du ministère de l'Agriculture, 8 juin](#)

[2020](#)

© 2020 Les Echos Publishing